

amendement ajoute de nouvelles dimensions au débat et, à mon sens, met en lumière toute la question des ressources en eau des territoires et, en fait, de tout le Canada. Ceux d'entre nous qui ont suivi la question de près, connaissent bien les diverses propositions présentées de temps à autre et dont l'application entraînerait le détournement de ressources en eau des territoires pour les acheminer vers des régions aussi éloignées que le Sud de la Californie et le Nouveau-Mexique, bien au-delà de nos frontières, en passant par les provinces centrales du Canada.

• (4.00 p.m.)

C'est pourquoi mes collègues et moi-même nous réjouissons que l'opposition officielle ait décidé d'apporter cet élément nouveau à l'examen du projet de loi à l'étude. Il est certes très difficile de méconnaître ce facteur étant donné ce qui s'est passé. En même temps, je crois que le discours prononcé par le ministre pour présenter le bill soulève d'autres problèmes très importants comme l'a fait évidemment le discours du député de Peace River (M. Baldwin). J'ai examiné le projet de loi. A certains égards, il est assez complexe. D'importantes discussions devront avoir lieu au sein du comité avant que l'on connaisse parfaitement le sens exact de tous les articles. Je pourrais soulever la question suivante: dans certaines situations, est-ce la loi sur les forces hydrauliques du Canada ou bien ce projet de loi qui aura le plus d'importance? On pourrait certes continuer et mentionner à ce propos les anciennes lois sur les mines du territoire du Yukon. Ce sont là des questions qu'on peut régler en détail si le bill contenant le principe proposé dans l'amendement, d'après la décision de la Chambre, parvient au comité plénier.

Je me suis inquiété du ton plutôt hypocrite de l'introduction et de la conclusion du discours du ministre au cours du débat sur le projet de loi. Si je puis m'exprimer ainsi, son discours était comme un sandwich fait d'un peu de viande entre deux tranches d'une matière farineuse et insipide. Il a remué ciel et terre pour nous faire croire qu'il s'agit de l'alpha et de l'omega du programme consistant à résoudre le problème de la pollution et à résoudre les dangers qui menacent l'environnement dans les régions situées très au Nord du Canada. J'aurai peut-être quelque chose à dire sur les aspects du discours du ministre avant de conclure mes remarques. J'aimerais traiter un ou deux points signalés par le député de Peace River. Il a soulevé une question préoccupante à propos des îles de

l'archipel Arctique. Par inadvertance, ou peut-être avec une certaine habileté, il a confondu le problème des eaux nationales et celui des eaux intérieures dans ses remarques.

L'expression: «eaux intérieures» est très spécifique et les termes «eaux adjacentes» aussi en ce qui concerne certaines eaux du Canada. On ne devrait jamais confondre les deux expressions à la Chambre. C'est pourquoi je dois m'opposer à ce que je considère comme un argument plutôt spécieux de la part du député de Peace River dans ce domaine. Je ne doute pas de l'importance de la question qu'il traitait, ni de son intérêt profond pour les députés. Mais j'estime que le bill est en fait incomplet, car la juridiction proposée se limite aux eaux intérieures du Canada. A mon avis, on devrait étendre la portée du projet de loi pour qu'elle comprenne nos eaux adjacentes. Je pourrais peut-être mentionner un projet de loi que je considère à bien des égards comme un bill associé: le bill C-144, même si un comité de la Chambre en est actuellement saisi.

Sauf erreur, le bill sur les ressources en eau du Canada actuellement à l'étude n'envisage aucune restriction de ce genre. Il ne traite pas exclusivement des eaux intérieures du Canada. Si j'ai bien compris, il serait possible, en vertu des dispositions de ce bill, d'exercer un certain contrôle sur les eaux internes du Canada, en d'autres termes, sur les eaux côtières adjacentes au littoral. C'est là, me semble-t-il, un point qui requiert l'attention de la Chambre. Déjà, à l'étape de la deuxième lecture, on a proposé un amendement. Je ne pense pas que je puisse, à ce stade, proposer un sous-amendement recevable. C'est, cependant, une question qu'il convient d'examiner si ce bill est envoyé au comité. Il s'agit de savoir si la portée du bill doit ou non être étendue de façon à inclure non seulement les eaux intérieures mais également les eaux adjacentes.

Je dis cela à dessein car ce qui touche nos eaux côtières adjacentes pourrait se révéler tout aussi important que ce qui touche les eaux de nos lacs et de nos cours d'eau. Le problème de la gestion et du contrôle de la qualité de ces eaux peut avoir beaucoup d'importance par rapport à l'écologie de l'eau et de certaines autres ressources naturelles du pays. C'est surtout aux pêches que je songe ici. Je suis sans doute particulièrement conscient de ce genre de choses du fait que j'habite une partie du Canada où les questions relatives aux eaux intérieures et aux eaux côtières sont intimement liées aux différents